

MUNICIPALITE DE ROMONT
CANTON DE BERNE

PLAN DE QUARTIER

"Les Oeuches"

Plan de l'équipement

SITUATION 1:500

AUTEUR DU PROJET

ATB SOCIETE ANONYME
INGENIEURS-CONSEILS SIA-USIC
R. INDUSTRIELLE 15 2740 MOUTIER
TEL. 032/493.23.31 FAX. 032/493.42.04
PLAN N° 1774/1

DATE 16.08.2001 nr
REVIS. 08.02.2002 nr
REVIS.
REVIS.

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

EXAMEN PREALABLE (art. 59 LC) du 23.11.2001

Publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du : 22.02.2002 et 01.03.2002,
no.7 et no.8

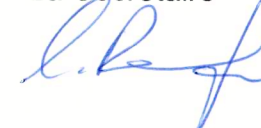
Dépôt public du plan du : 22.02.2002 au 25.03.2002
Séance de conciliation : ---
Oppositions liquidées le : ---
Oppositions non-liquidées le : ---
Réserves de droit : ---

DECIDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 18.02.2002

Le Maire

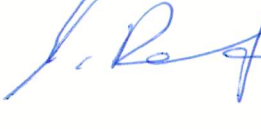


La Secrétaire



La secrétaire municipale certifie exactes les indications ci-dessus
Romont, le 09.04.2002

La Secrétaire



APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

APPROUVE par l'Office des affaires
communales et de l'organisation du
territoire le: 17 MAI 2002



LEGENDE

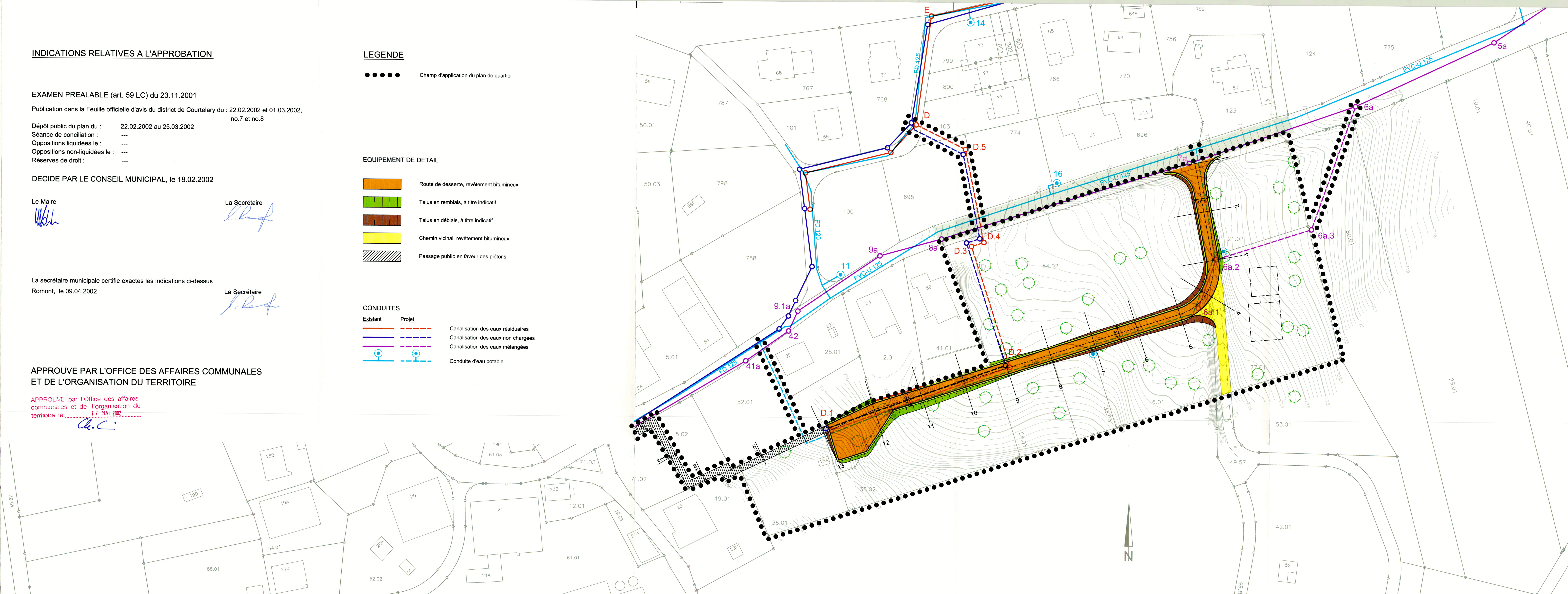
● ● ● ● ● Champ d'application du plan de quartier

EQUIPEMENT DE DETAIL

- Route de desserte, revêtement bitumineux
- Talus en remblais, à titre indicatif
- Talus en déblais, à titre indicatif
- Chemin vicinal, revêtement bitumineux
- Passage public en faveur des piétons

CONDUITES

- | Existant | Projet | |
|----------|--------|------------------------------------|
| | | Canalisation des eaux résiduaires |
| | | Canalisation des eaux non chargées |
| | | Canalisation des eaux mélangées |
| | | Conduite d'eau potable |



MUNICIPALITE DE ROMONT
CANTON DE BERNE

Modifications mineures
selon l'article 122, alinéa 5, OC

PLAN DE QUARTIER

"Les Oeuches"

Plan de l'équipement
Nouvel Etat

SITUATION 1:500

AUTEUR DU PROJET

ATB SA
Ingénieurs-consultants SIA USIC
Industrielle 15 2740 Moutier
tél. 032/494.55.88 fax 032/494.55.80
E-mail : moutier@atb-sa.ch
PLAN N° 1774/5

DATE	16.08.2001	nr
REVIS.	08.02.2002	nr
REVIS.	15.12.2004	nr
REVIS.	23.04.2007	nr
REVIS.	07.08.2007	nr

MODIFICATIONS MINEURES SELON L'ARTICLE 122, alinéa 5 OC

Indications relatives à l'approbation

Date de la publication dans la FOADC : 21.08.2007
Dépôt public du plan du 21.08.2007 au 22.10.2007
Date des pourparlers de conciliation :
Oppositions vidées :
Oppositions non vidées :
Réserves de droit :
Date de la décision du conseil municipal : 25.06.2007
Le Maire :
La Secrétaire :

Certifié exact :
Romont, le 24.10.2007 La Secrétaire municipale

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

29 NOV. 2007

LEGENDE

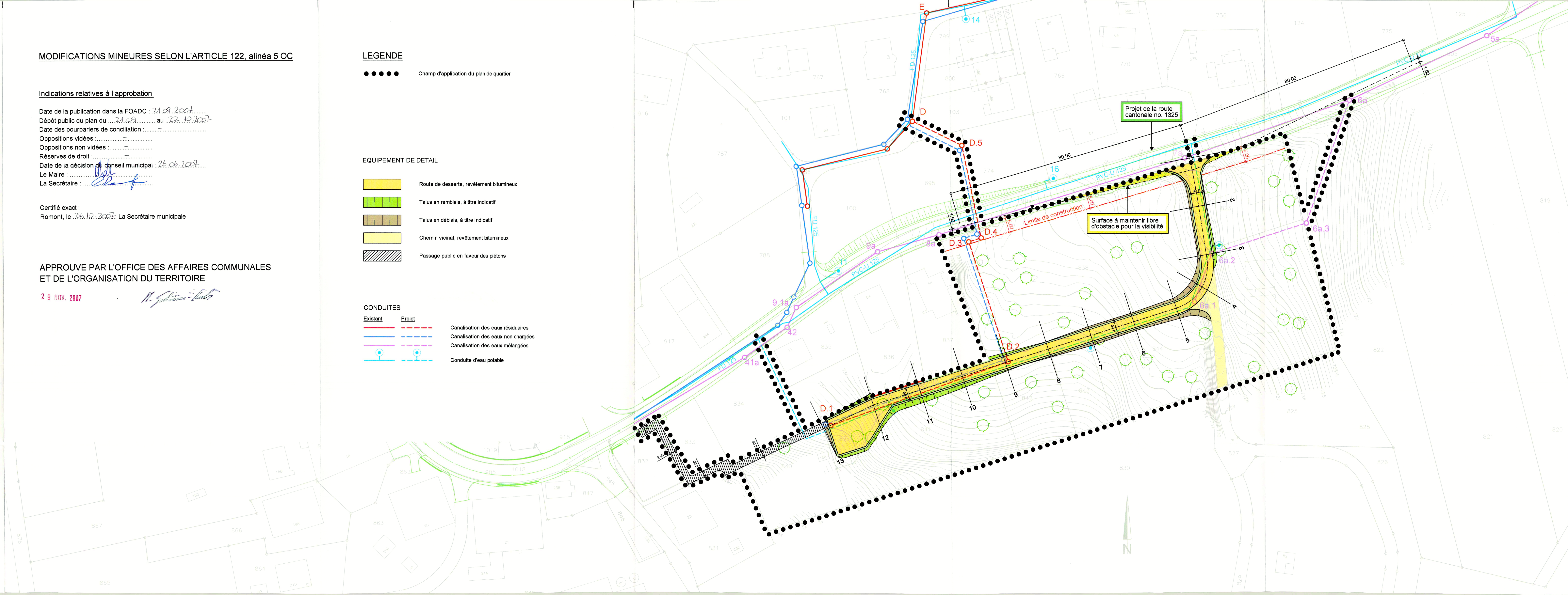
●●●●● Champ d'application du plan de quartier

EQUIPEMENT DE DETAIL

	Route de desserte, revêtement bitumineux
	Talus en remblais, à titre indicatif
	Talus en déblais, à titre indicatif
	Chemin vicinal, revêtement bitumineux
	Passage public en faveur des piétons

CONDUITES

Existant	Projet	
		Canalisation des eaux résiduaires
		Canalisation des eaux non chargées
		Canalisation des eaux mélangées
		Conduite d'eau potable



MUNICIPALITE DE ROMONT
CANTON DE BERNE

Modifications mineures
selon l'article 122, OC

PLAN DE QUARTIER "Les Oeuches"

Plan de l'équipement
Modifications

SITUATION 1:500

AUTEUR DU PROJET

ATB SA

Ingénieurs-conseils SIA USIC
Industrielle 15 2740 Moutier
tél. 032/494.55.88 fax 032/494.55.80
E-mail : moutier@atb-sa.ch

PLAN N° 1774/5

DATE 04.07.2012 nr

BIEN-FONDS

Parcelle n° 835

Parcelle n° 836

Parcelle n° 905

MODIFICATIONS MINEURES SELON L'ARTICLE 122, OC

Indications relatives à l'approbation

Dépôt public du plan du 13 août au 11 septembre 2012
Date des pourparlers de conciliation : aucune
Oppositions vidées :
Oppositions non vidées :
Réserves de droit :
Date de la décision du conseil municipal : 29 juillet 2012
Le Maire : *Yvan Kohler*
La Secrétaire : *Lucette Pauli*
Certifié exact : *Yvan Kohler*

Romont, le 01.11.2012 La Secrétaire municipale *Lucette Pauli*

APPROUVE PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES
ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

15 NOV. 2012

M. Schärer-Hodler

